



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 55704

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO du ministère de l'éducation nationale au regard de la validation des trimestres cotisés pour la retraite. Les conseillers qui ont effectué deux années d'études en institut de formation ne peuvent faire valider ces trimestres, alors que les cotisations sur les rémunérations ont été versées régulièrement. Il en résulte une situation d'injustice grave au moment de la prise de retraite, huit trimestres manquant pour le calcul des points. Il lui demande, en conséquence, comment et dans quels délais elle entend modifier la réglementation relative à la retraite des professions susvisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55704

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7262